

# Innovation technique et organisation des acteurs : le cas des semences certifiées dans le Sanmatenga, Burkina Faso

Roger Kaboré, Marie Hélène Dabat

## ► To cite this version:

Roger Kaboré, Marie Hélène Dabat. Innovation technique et organisation des acteurs : le cas des semences certifiées dans le Sanmatenga, Burkina Faso. APPRI2008 International Workshop. Learning, producing and sharing innovations. Tools for co-construction and sustainable implementation of innovations in dryland Africa. Atelier International APPRI2008. Apprentissage, Production et Partage d'Innovations : quels outils pour le renforcement des capacités, les mesures d'accompagnement, la co-construction et la mise en œuvre durable d'innovations dans les zones rurales sèches en Afrique?, Oct 2008, Ouagadougou, Burkina Faso. <cirad-00406568>

**HAL Id: cirad-00406568**

**<http://hal.cirad.fr/cirad-00406568>**

Submitted on 22 Jul 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Atelier international **APPRI** 2008  
Apprentissage, Production  
et Partage d'Innovations

Quels outils pour la co-construction et la mise en œuvre durable  
d'innovations dans les zones rurales sèches en Afrique?



Ouagadougou, Hôtel Palm Beach, 20-24 octobre 2008

**Innovation technique et organisation des acteurs :**  
**le cas des semences certifiées dans le Sanmatenga, Burkina Faso**

*Roger Kaboré, Paysans innovateurs "Minim Song Panga" & Marie-Hélène  
Dabat ([marie-helene.dabat@cirad.fr](mailto:marie-helene.dabat@cirad.fr))*



## **Innovation technique et organisation des acteurs : le cas des semences certifiées dans le Sanmatenga, Burkina Faso**

*Roger Kaboré, Paysans innovateurs "Minim Song Panga" & Marie-Hélène Dabat<sup>1</sup> ([marie-helene.dabat@cirad.fr](mailto:marie-helene.dabat@cirad.fr))<sup>2</sup>,*

### **Contexte**

Le déficit céréalier récurrent de la région Centre-Nord impose d'augmenter la production de façon intensive (pression foncière, indisponibilité des terres...) pour nourrir une population qui s'accroît vite, sur des sols soumis à l'érosion et peu fertiles. La province du Sanmatenga est située dans la zone sahélienne (500-700 mm/an) Le Sorgho y occupe 62% et le mil 34% de la production céréales, et, avec le niébé ces céréales constituent 57% revenus agricoles des ménages. Le bilan céréalier, sur les 14 dernières années, le Sanmatenga déficitaire 12 années.

Face à l'urgence de produire plus de semences de céréales sèches surtout autoproduites et autoconsommées (système traditionnel), les producteurs de villages-pilotes de la province du Sanmatenga, se sont orientés vers la production de semences certifiées de variétés améliorées de sorgho, mil et niébé, sur de petites superficies et avec un faible niveau d'équipement,. Ceci a été possible grâce à l'expérience acquise depuis une dizaine d'années dans la conduite des tests de démonstration et des expérimentations de nouvelles variétés avec la Recherche, les services de vulgarisation, les projets et les ONG. Les niveaux de production sont encore très bas mais progressent. Le marché des semences se développe.

### **Objectif de l'étude**

L'étude économique et l'analyse du marché et de la formation marketing financée par le SCAC (Coopération Française) en 2008 avait pour but de répondre à la question : Quelle organisation des acteurs (innovation institutionnelle) pour favoriser l'accès des agriculteurs aux semences améliorées mises au point par la recherche (innovation technique)?

### **Description de l'étude**

Les groupements semenciers de Zikiémé et Pissila en particulier, ont été choisis pour l'étude car ils présentent des cas contrastés. Ils diffèrent par leurs caractéristiques (taille du groupe, niveau de maîtrise technique, externalisation de l'innovation, intégration communautaire...), les modes d'organisation des filières et les stratégies de partenariat adoptées pour mieux connaître le marché et écouler leur production. Pour co-construire un marché des semences efficace et durable, dans un cas, ils s'orientent vers une collaboration avec l'association des distributeurs d'intrants. Dans l'autre cas, le modèle choisi est celui de la rénovation d'une relation gagnant-gagnant avec l'Union des producteurs de niébé.

### **Résultats et impacts**

Pour consolider le dispositif institutionnel, les modalités du partenariat public-privé devraient être revisitées dans le sens, d'une part, d'une intervention directe la moins importante possible et dégressive de l'Etat et à des conditions de prix proches de celles du marché pour ne pas jouer un effet anti-concurrentiel. D'autre part, l'état devrait renforcer de son intervention indirecte (appui à la commercialisation, à la diffusion, à l'amélioration de l'environnement économique des agents de la filière : facilitation de l'accès au crédit, aux intrants, aux infrastructures...). En effet, l'Etat est le

---

<sup>1</sup> Responsable de l'équipe développement des systèmes d'information au service des acteurs, CIRAD, 01 BP 596, 5 Avenue Kennedy, Ouagadougou, Burkina Faso

<sup>2</sup> En collaboration avec Kirsten Vom Brocke, CIRAD Mali) et Hamadé Sigué, NERA, Burkina Faso

principal acquéreur de semences certifiées, il achète les semences à des prix défiant toute concurrence, laissant des quantités résiduelles aux autres types d'acheteurs ce qui ne permet pas de fidéliser une clientèle, et subventionne la revente des semences achetées, ce qui n'habitue pas les utilisateurs potentiels à payer la semence à un juste prix qui financerait son coût de production et une marge raisonnable aux agents de la filière. La situation s'est accentuée en 2008 sous l'effet de la flambée des prix des produits alimentaires.

Les améliorations institutionnelles passent aussi par la collaboration des acteurs de la filière semences avec les services techniques et les autorités administratives locales, en particulier les communes, afin de s'insérer dans les initiatives publiques de vulgarisation des semences certifiées (Etat, projets/programmes, initiatives des communes).

Enfin, les professionnels de la filière semences proposent de créer un Comité Interprofessionnel à l'échelle de la province. Celui-ci devrait faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes. Il peut être aussi le lieu d'une négociation autour du prix des semences, qui doit être suffisamment incitatif pour les producteurs mais aussi accessible pour les utilisateurs, et des gains de productivité possibles.

Les groupements semenciers ont montré leur potentiel de maîtrise technique de la production et d'intégration de la production dans les activités villageoises et leur aptitude à diffuser l'utilisation des semences améliorées auprès des producteurs puisqu'on a assisté à une augmentation progressive des quantités de SC produites.

La production de savoirs partagés entre paysans, chercheurs et distributeurs d'intrants autour de la filière semences au Sanmatenga a été mise en œuvre et ces paysans innovateurs sont un point d'appui incomparable pour le développement des activités de recherche et la mise au point participative de nouvelles variétés améliorées qui contribuent à la diversification de l'agriculture vers des activités créatrices de revenus et réductrices de pauvreté dans le milieu rural.

Devant la nécessité de regrouper une grande quantité de semences et de développer vite son usage pour produire plus, l'orientation de la production vers le marché de l'Etat au détriment de la demande locale des petits paysans et de développer l'agro-business national au détriment de l'agriculture familiale locale est un risque important. L'Etat ne devrait pas céder à la tentation de favoriser le seul système des grandes unités de production de type ferme semencière, auxquels les services de l'Agriculture sont favorables mais plutôt intervenir en coordinations et régulation des activités semencière.

## **Perspectives**

Les conditions de pérennité de l'expérience du Sanmatenga incluent :

- Le renforcement des capacités des agents de la filière
- La création d'une interprofession semencière dans la province
- Une meilleure insertion économique et institutionnelle

Il faudrait également revoir l'intervention de l'Etat dans la filière et mettre en place d'une Union régionale des producteurs de semences

**Mots-clés** : semences, sorgho, niébé, filière, marché, organisation, Sanmatenga, Burkina Faso